



ASSOCIATION LES JOYEUX MIRAUDS

Chez M. Jean-Claude Calif 15 rue Bardinnet BOITE POSTALE 16 75014 PARIS Tel : 06 12 90 31 05 Courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com Site web : www.lesjoyeuxmirauds.fr Page Facebook : https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/		
---	--	--

Paris, le 20 mars 2026

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Comme l'an dernier, l'association les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer un stage de chant qui se déroulera du 11 au 18 juillet 2026 à Saint-Malo.

Située à la pointe nord de l'Ille-et-Vilaine, en bordure de la Normandie et à quelques encablures du Mont Saint-Michel, cette cité corsaire est aussi un tremplin vers les îles anglo-normandes et l'Angleterre. Lieu d'histoire et de légendes, berceau d'illustres personnages, la ville a su, malgré des heures sombres, conserver une authenticité conférée par ses remparts, ses pavés et ses vieilles pierres. Fièrre d'un riche passé, la cité balnéaire réputée reste une ville moderne toujours tournée vers l'avenir.

Vous serez hébergés au Centre Patrick Varangot 37 avenue du Révérent Père Ubricht 35400 SAINT-MALO. Téléphone 02 99 40 80 29.

Cet établissement est situé à 200 mètres de la plage et à proximité du Centre ville et du G.R. 34.

Vous serez logés en chambre twin ou individuelle comprenant chacun des sanitaires complets. Le linge de toilette sera fourni par l'établissement et les lits seront faits à votre arrivée. Nous vous précisons que le ménage ne sera pas du tout assuré de la semaine hormis à notre arrivée et le jour du départ. Vous serez bien évidemment en pension complète, le wifi dans les parties communes.

Pour votre information, cet établissement possède un bar qui sera à votre disposition pendant toute la durée de votre stage. En ce qui concerne la restauration, les repas seront servis à l'assiette.

Cette escapade vocale, placée sous le signe de la détente, sera marquée par une ambiance conviviale, de partage et de fête. Le programme des activités de loisirs, dont le détail est concocté par Jean-Claude Calif,

responsable de ce séjour musical, sera riche et varié. Nous vous précisons que ce stage de chant se déroulera uniquement en demi-journée.

Les après-midis ou en matinées, des petites ballades aux alentours de Saint-Malo et excursions découvertes et baignade quotidienne à la plage , feront également parties des réjouissances de cette manifestation. A cet effet, pour profiter au mieux du soleil de la Bretagne, et pour pouvoir vous rafraîchir dans ces différents lieux aquatiques, n'oubliez pas d'emmener dans vos bagages votre maillot de bain, votre crème solaire, des lunettes de soleil et une casquette !

Afin de préserver la santé des participants ayant des difficultés de motricité, il est conseillé à chacun de prendre contact avec le responsable de la manifestation choisie de façon à bien évaluer le niveau de marche durant les nombreuses activités programmées.

Cette semaine chantante, vous donnera le loisir de pratiquer cette activité vocale. Laurence reviendra animer les sessions du matin en vue de la préparation de notre représentation du vendredi soir. Une autre intervenante nous fera travailler les après-midi, le plus souvent, en petits groupes, pour mettre en place des prestations pour le concert final. Après votre inscription, d'ici le mois de juillet prochain, n'hésitez pas à contacter l'association par mail ou téléphone pour trouver parmi les inscrits vos partenaires autour d'un chant.

Ainsi, cet art permettra avant tout à des personnes non ou malvoyantes et leurs accompagnateurs de découvrir leur voix sous différents aspects. Que vous soyez débutant ou confirmé, tous les niveaux sont acceptés. Nous sommes persuadés que vous repartirez enchantés.

Voici quelques lignes du contenu de ce stage qui vous donnera un avant-goût de quelques notes et mesures. Découvrir les possibilités de la voix qui se joue d'elle même en devenant instrument, matière et rythme, explorer la percussion corporelle, voilà l'objectif de ce stage qui est parsemé d'exercices rythmiques, harmoniques et créatifs. À travers des arrangements de titres de variétés françaises et internationales on dévoile le « corps instrument » toujours sous la bienveillance de notre intervenante. C'est l'occasion d'explorer la voix dans tous ses états, et d'approfondir les bases du travail musical et vocal.

Ce stage choral d'été sera l'occasion d'une belle découverte mutuelle. Pour les choristes, ce sera l'occasion de perfectionner leurs techniques de respiration et de chant, de porter une attention particulière à l'écoute, la richesse de la polyphonie, la musicalité et la sensibilité de l'interprétation.

Pour Laurence et l'autre intervenante, ce sera l'occasion d'apprendre à transmettre et à communiquer sans le recours (ou de façon réduite) au geste visuel, de puiser dans les ressources du groupe (la respiration, le toucher, le son...) des solutions créatives pour créer l'harmonie d'ensemble. Une expérience qui s'annonce stimulante et passionnante !

Dès la confirmation de votre inscription, vous recevrez tous les supports de formation soit en braille, noir ou audio selon votre choix pour vous permettre de préparer les pièces musicale en amont. A la fin de ce stage, tous les participants se produiront dans l'enceinte de notre hébergement.

Grâce au soutien financier de nos donateurs, l'Association Les Joyeux Mirauds est en mesure de vous proposer cette découverte musicale à un tarif très abordable.

De ce fait, nous vous proposons le séjour au tarif de 890,00€ pour les personnes déficientes visuelles, 490,00€ pour les accompagnateurs et si vous souhaitez une chambre individuelle, un supplément de 180,00€ vous sera demandé.

Ces montants comprennent :

- L'hébergement en pension complète ;
- Les cours durant les demi-journées par l'intervenante ;
- Les transports en autocar ;
- Les activités de loisirs prévues au programme.

En revanche, le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile, quel qu'il soit, à Saint-Malo, les dépenses personnelles tels que le panier repas du retour, les consommations au bar ou encore les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus ne sont pas compris dans ces tarifs.

Le samedi 11 juillet 2026, quel que soit votre mode d'acheminement, un regroupement s'effectuera à l'accueil Accès Plus de la gare SNCF de Saint-Malo à 18h. Nous prendrons les transports urbains pour rejoindre le lieu d'hébergement. Le 18 juillet 2026, nous serons à la gare SNCF de Saint-Malo à 11h. Merci de bien vouloir prendre en compte ces horaires de rendez-vous et d'organiser votre voyage aller-retour (attente accès plus comprise) entre votre domicile et la gare de Saint-Malo en fonction de ces derniers.

Attention ! Très important. aucune flexibilité ne sera possible concernant les horaires de rendez-vous cités ci-dessus.

Les personnes dont l'inscription aura été confirmée seront tenues informées de tout éventuel changement.

Pour cette manifestation, si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides est insuffisant, et ou en fonction de la situation sanitaire les déplacements doivent être restreints par arrêté ministériel, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.

Vu le nombre limité de places disponibles, et pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 11 juin 2026. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation [en cliquant ici](#) et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre stage de chant, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois., Le solde doit être impérativement réglé avant le 1^{er} juillet 2026 au plus tard.

Nouveau, vous pouvez régler vos vacances par carte bancaire via la plateforme HeloAsso [en cliquant ici](#).



Si un acompte était perçu ou reçu sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Si vous ne souhaitez pas la solution du paiement par carte bancaire, nous vous recommandons vivement d'effectuer un virement dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande. Pour des questions d'accessibilité nous concernant, ces modes de paiements sont à privilégier. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

« Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyen de communications connus à ce jour. »

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2026 d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

Pour verser votre adhésion 2026, nous vous recommandons fortement d'effectuer un virement directement sur notre compte ou le paiement par carte bancaire [en cliquant ici](#).



En cas d'annulation de votre participation à ce stage de chant organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs :

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;

- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Informations diverses

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

Nota : Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un mois avant le début de vos vacances attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à participer aux activités à caractère sportive et touristiques en plein air, à faire des randonnées pédestres, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple.... Toutefois, nous avons constaté que certaine personne surestime leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité sera engagée en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures.

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Protocole sanitaire

Parce que l'association a à cœur de protéger votre santé et de vous assurer une sécurité optimale durant cette escapade, même si la pandémie de Covid-19 est maintenant derrière nous, nous recommandons aux personnes vulnérables d'avoir dans vos bagages des masques et du gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour la durée de vos vacances.

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas de vue que vous avez besoin de personnes valides

pour vous guider durant les activités. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellentes vacances avec un public autre que ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ces vacances, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises. Par conséquent, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel.

Nota : Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train reste coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs et il est plus agréable pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation est pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, si le billet guide venait à ne pas être utilisé, vous en serez averti par le responsable au préalable. Ainsi vous pourrez effectuer toutes les démarches pour être remboursé sans aucune retenue financière de la SNCF.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Afin d'alléger la tâche des accompagnateurs qui seront déjà suffisamment sollicités, nous vous demandons d'amener du linge en quantité suffisante pour la durée de vos vacances.

Les adhérents de l'Association se doivent d'être vigilants en respectant la plus grande discrétion lors de leurs échanges de souvenirs audio-visuels, informations ou en cas de publications sur les réseaux sociaux. Il est fortement recommandé de masquer les adresses courriels voire autres informations personnelles lors des diverses correspondances.

Soyez certains que l'Association s'applique à préserver la vie privée de ses adhérents et met un point d'honneur à ne jamais communiquer à quiconque les fichiers multimédias et autres informations confidentielles en sa possession.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer. Aussi, il convient d'avoir sur vous en permanence les documents relatifs à votre compagnon et son passeport santé avec tous ses vaccins à jour et un body (Chien-guide en détente) afin d'informer les autres vacanciers du statut de votre chien d'assistance.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions ou informations que vous souhaiteriez nous communiquer par téléphone au 06 12 90 31 05, par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Nous vous espérons donc nombreux pour découvrir cette belle région et partager des moments chantants et agréables dans la joie, la bonne humeur, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage qui vous laisseront, assurément, des souvenirs inoubliables !

Bien amicalement,

L'objectif de l'association est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les encadrer.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées »

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.